



Séparation avec garde alternée

Par **menaud**, le **29/06/2007** à **09:40**

bonjour,rnje suis séparée de mon ami depuis 2 ans.Nous avons eu un fils qui à aujourd'hui 3 ans.rnSon père le prend quand il veut,biensûr il me prévient à l'avance à chaque fois.rnEn nous séparant nous avons construit une relation qui est mieux à l'heure actuelle que celle que nous avons quand nous étions ensemble.rnIl n'y a pas de pension alimentaire pour ne pas avoir de disputes au sujet de l'argent.Par contre quand j'ai besoin de quelque chose pour notre fils,je lui demande de l'acheter ce qu'il fait sans rechigner.rnUn huissier m'a conseillé de faire un papier écrit signé de nos 2 mains en précisant la nature de notre accord au sujet de notre fils.Car plus tard,il peut y avoir des complications avec les différents conjoints ou des mécontentantes.rnJe voulais savoir si cela était vraiment nécessaire dans arriver là.rnMerci

Par **Dinah**, le **29/06/2007** à **10:41**

Bonjour.rnrnUn tel document ne me semble pas nécessaire, si vous êtes certaine que votre relation restera la même jusqu'à ce que votre fils soit autonome. Si chacun reste fidèle à ses engagements, il n'y aura pas de problème.rnMais faire un tell document ne vous coûte rien, et pourra il est vrai être utile à l'un ou l'autre si les relations se tendent à cause des nouveaux conjoints.

Par **menaud**, le **29/06/2007** à **12:29**

merci pour votre réponse assez rapide